

Ouzierne Feuilles

B. 32  
Marie Lefebvre  
athaise

Le dix huit aout, mil huit cent quatre vingt  
deux nous curé sousigné, avons baptisé Marie  
athaise née l. avant veillé, fille légitime de  
Edmond Lefebvre cultivateur et de Cléopée  
Bergerin, de cette paroisse. Le parrain a été  
Charles Lefebvre et la marraine Egléopée  
Leduc, grand père et grand mère de l'enfant  
Le père et la marrains ont signé, avec nous  
Lecture faite. Edmond Lefebvre  
Egléopée Leduc, P. habitant, P. C.

L'acte ci haut a été assermenté devant moi à  
Shursoe le 18 aout 1909 par le sousigné  
père de l'enfant.

Edmond Lefebvre  
P. habitant, P. C., Commissaire.

A. 9.  
Alfred Lyons  
Cordelia Leduc.

Le douze septembre, mil huit cent quatre vingt  
deux, vu la publication de deux bans de  
mariage, faite par nous au fêve  
de nos messes paroissiales, vu aussi la  
Dispense de l'autre ban de mariage, accordé  
par nous, en vertu d'un pouvoir à nous  
concédé par Mgr. J. T. Kubamel, Arche  
vêque d'Ottawa, entre Alfred Lyons, fils  
majeur de Alfred Lyons, et de Hannah Daley  
de cette paroisse, d'une part et Cordelia  
Leduc, fille majeure de Joseph Leduc,  
cultivateur et de Angèle Noël de cette  
paroisse d'autre part, ne s'étant déclaré  
aucun empêchement au dit mariage  
nous curé sousigné avons béatifiqué  
mutuel consentement de mariage, et leur  
avons donné la bénédiction nuptiale  
en présence de Jos. Bedard et de Jos.  
Leduc. Les contractants seuls ont signé  
avec nous. Lecture faite, Alfred Lyons  
Cordelia Leduc, P. habitant, P. C.

L'acte ci haut a été assermenté, devant moi, à Shursoe, ce 8 juin  
1909 par le sousigné le contrat et aut. lui même  
Alfred Lyons,  
P. habitant, P. C., Commissaire.